Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2011



Table des matières

1 In	troduction	6
2 A	perçu	9
2.1	Infractions selon la loi	9
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infraction	ns11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris cel- années précédentes)	
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	
2.3.1.1	Fréquence (‰) par région	13
2.3.1.2	1 () 1 9	
2.3.1.3		
2.3.1.4		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	
2.3.2.1	Fréquence (%) par région	
2.3.2.2	1 () 1 3	
2.3.2.3 2.3.2.4		
2.3.2.4 2.3.3		
2.3.3 2.3.3.1	Loi sur les étrangers (LEtr)Fréquence (‰) par région	
2.3.3.1	, , , , ,	
2.3.3.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
2.3.3.4		
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	
2.4.1.1	Code pénal (CP)	
2.4.1.2		
2.4.1.3		
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	27
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.3.1	Code pénal (CP)	28
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	29
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	29
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	30
2.4.4.1	Code pénal (CP)	30
2.4.4.2		
2.4.4.3	5 \	
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	31
3 P	artie détaillée	32
3.1	Infractions de violence	32

3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	32
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	33
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	34
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	34
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	35
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	36
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	36
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	
3.2	Violences domestiques	
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	41
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	42
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	43
3.4	Infractions contre le patrimoine	
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	45
3.5	Brigandage	
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	46
3.6	Vol	
3.6.1	Répartition selon le type de vol	47
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	48
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	48
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	48
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	49
3.7	Vol de véhicule	
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	50
3.8	Dommages à la propriété	
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	51
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	51
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	54
3.9.3.1	Consommation par substances	54
3.9.3.2	·	
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	56

3.9.4.3	' ' '	
	civile	
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	58
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	59
3.10.2		
4 É	volution	61
4.1	Tableaux	61
4.1.1	Infractions selon la loi	
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	62
4.1.3	Code pénal: Infractions selon les régions	63
4.1.4	Code pénal: Infractions selon les communes	64
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants	65
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les régions	65
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes	66
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers	67
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions selon les régions	67
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes	68
4.1.11	Infractions de violence	69
4.1.12	Infractions de violence domestiques	70
4.2	Infractions contre le patrimoine	71
4.3	Graphiques	72
4.3.1	Infractions selon la loi	72
4.3.2	Code pénal: sélection de titres	73
4.3.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	73
4.3.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	74
4.3.5	Infractions contre le patrimoine	74
4.3.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	75
5 S	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	76
5.1	Événements cantonaux	76
5.2	Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)	77
6 G	Glossaire méthodologique	78
6.1	Introduction	78
6.2	Définitions	78
6.2.1	Le cas/l'affaire	
6.2.2	L'infraction	78
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	
6.2.4	La personne lésée	78
6.2.5	La population résidante permanente	78
6.2.6	Etat des communes	79

6.3	Principes d'exploitation des données	79
6.3.1	Statistique de sortie	79
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	79
6.4	Chiffres clés	79
6.4.1	Chiffres absolus	79
6.4.2	Chiffres relatifs	
6.4.3	Graphiques	80
7 l	ndex des tableaux	81
8 l	ndex des figures	82

1 Introduction

En 2011, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 9'615 affaires (8'560 en 2010, +12%) comportant 16'744 infractions, (15908 en 2010) si l'on tient compte de toutes les lois. Le taux d'affaires pour 1000 habitants est de 56 (50 en 2010) dans le canton de Neuchâtel contre 49 au niveau Suisse. Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2011 en est augmentation de 9% par rapport à l'année précédente, soit 14'659 contre 13'487 en 2010. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 36 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 85 pour 1000 habitants à Neuchâtel (79 en 2010) contre 71 en moyenne Suisse.

Sur l'ensemble des infractions, 87.5% concernent le code pénal (80.8% au niveau Suisse), 9% la loi sur les stupéfiants (13% au niveau Suisse), 2.3% la loi sur les étrangers (4.6% au niveau Suisse) et 1.2% des lois fédérales annexes comportant des dispositions pénales (1.5% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Pour la seconde fois, il est possible de déterminer la part des infractions élucidées au niveau national et cantonal. Il faut noter un taux d'élucidation des infractions au code pénal remarquablement élevé à Neuchâtel (37%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (27%).

On notera toutefois que ce taux est en forte baisse par rapport aux années précédentes tant en Suisse qu'à Neuchâtel. Il est vraisemblable que cette baisse soit due au renforcement des droits de la défense induit par le nouveau code de procédure pénale fédérale et à l'augmentation nette du volume des affaires à traiter.

Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 91% à Neuchâtel contre 82 en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités de taux d'élucidation. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 22% (16% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Personnes prévenues

Environ la moitié des 2688 (2923 en 2010) prévenus d'infractions au code pénal enregistré par la police ont moins de 30 ans (alors qu'il représente environ 1/3 de la population). 14% des prévenus sont mineurs (16.5% en 2010) et 34% sont des femmes. Ces résultats confirment des observations bien connues en criminologie.

Au total, 387 mineurs (483 en 2010, 494 en 2009) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Il n'y a pas, à proprement parler, ni de surreprésentation, ni d'augmentation de la délinquance des mineurs dans le canton de Neuchâtel. Les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions d'importance mineure telles que dommages à la propriété, le vol à l'étalage ou les voies de fait.

53% des adultes (51% des mineurs) prévenus d'infractions au code pénal ont commis au moins 2 infractions et 2.6% (3.1% des mineurs) en ont commis plus de 10 – à savoir 12 mineurs (dont 8 Suisse) et 60 adultes (dont 34 Suisses) que l'on peut considérer comme « hyper-actifs » au sens du code pénal.

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers (49%) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (51%) et que l'année précédente. On constate que 83% des prévenus (78% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 5% (5% en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représente 12% des auteurs (16% en Suisse).

La part démographique des étrangers dans la population résidante permanente neuchâteloise était d'environ 23% en 2010 (22% au niveau Suisse). Leur proportion parmi les prévenus est donc supérieure à leur part dans la population. Ceci s'explique principalement par le fait que la fréquence du profil-type des délinquants (hommes de 18 à 35 ans à très faible revenu) est plus beaucoup plus élevée dans les populations migrantes que parmi les nationaux.

La répartition des prévenus par nationalité correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidante permanente. Sur Neuchâtel, les trois nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre et comme en 2010, portugaise (18% des auteurs étrangers), française (14%), et italienne (9%).

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 33 infractions (36 en 2010).

A Neuchâtel, comme en moyenne nationale, on enregistre un recul significatif du nombre d'infractions enregistrées dans le domaine de la violence domestique (-16% à Neuchâtel, -4% en Suisse). En 2011, se sont 750 infractions contre 894 en 2010 (et 945 en 2009). Cette baisse est enregistrée pour les infractions de peu de gravité comme les voies de faits (- 116 infractions) et les menaces (- 53 infractions) alors qu'on enregistre une augmentation des lésions corporelles simples (+ 7 infractions). Il faut être très prudent dans l'interprétation de ces tendances car les sondages de victimisations montrent que la majorité des violences domestiques n'aboutit pas à une dénonciation policière. On peut supposer que le recul des dénonciations pour les infractions de peu de gravité soit plus le reflet d'un certains fatalisme des victimes par rapport à l'insignifiance des peines encourues par les auteurs (classement ou jours-amendes), que par un recul effectif de la violence. On notera avec satisfaction qu'à Neuchâtel, qui possède une loi cantonale spécifique et qui traite avec systématique les violences au sein du couple, la part de ces infractions traitées par la police est 2 fois supérieure à la moyenne nationale.

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants (75 en 2011 contre 59 en 2010) sont les infractions les plus souvent enregistrées. L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans presque la moitié des cas.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (69% pour Neuchâtel et même 73% en Suisse). Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols. Neuchâtel a enregistré en 2011 une forte augmentation des vols (hormis les vols de véhicules) – principalement des vols à l'arraché (+ 20 infractions) et des vols par effractions (+134 infractions) qui ont surtout touché les appartements en ville de Neuchâtel et dans une moindre mesure en ville de La Chaux-de-Fonds.

Loi sur les stupéfiants

1500 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées dans le cadre de 1038 affaires policières en 2011 (1762 infractions / 1232 affaires en 2010). Le nombre d'infractions dénoncées est en diminution (-15%). 41% des infractions concernent la consommation de stupéfiants (48% en Suisse), principalement des produits du chanvre (67% à Neuchâtel contre 66% en Suisse).

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

Lois fédérales annexes 1,2%

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

(196)

Répartition des infractions selon la loi

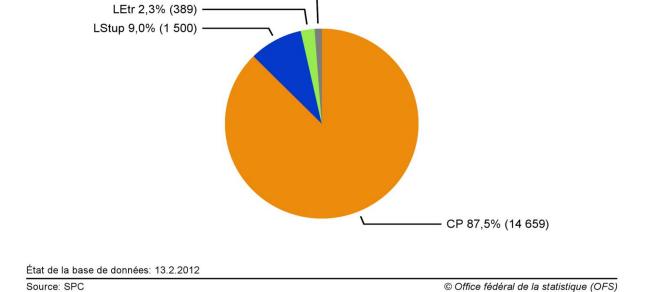


Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	20)10	20		
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Code pénal (CP)	13 487	43%	14 659	37%	9%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 762	99%	1 500	100%	-15%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	429	100%	389	100%	-9%
Autres lois fédérales annexes	230	99%	196	98%	-15%

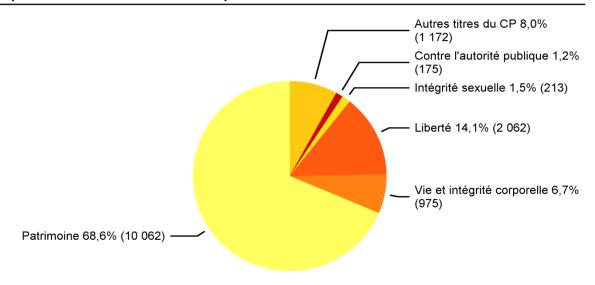
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions</u>

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	201	0	201	1	
	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Diffé-
	tions	tions	tions	tions	rence
Total général du Code pénal	13 487	42,8%	14 659	36,9%	9%
Total vie et intégrité corporelle	1 050	91,1%	975	92,4%	-7%
Homicides consommés (Art. 111–		•		100.00/	
113/116)	1	100,0%	1 *	100,0%	0% *
Homicides tentatives (Art. 111–	0	400.00/	7	0.5.70/	470/
113/116)	6	100,0%	7	85,7%	17%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	33,3%	6	83,3%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	172	79,7%	197	91,4%	15%
Total patrimoine	8 996	28,4%	10 062	21,6%	12%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 378	28,8%	5 429	19,5%	24%
dont vol par effraction	1 272	23,7%	1 277 **	17,1%	0%**
dont vol à l'arrachée	26	11,5%	46	17,4%	77%
Vol de véhicule	694	14,1%	682	10,0%	-2%
Brigandage (Art. 140)	67	44,8%	63	30,2%	-6%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 782	19,7%	1 855	20,1%	4%
Escroquerie (Art. 146)	114	71,9%	146	60,3%	28%
Extorsion et chantage (Art. 156)	4	75,0%	8	50,0%	100%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art.	0.4			,	
163–171)	81	100,0%	43	100,0%	-47%
Total honneur, domaine secret ou					
privé	596	92,6%	736	91,2%	23%
Diffamation et calomnie (Art. 173 +		- 4 4			
174)	94	91,5%	121	86,8%	29%
Total liberté	2 046	52,2%	2 062	48,0%	1%
Menaces (Art. 180)	611	98,0%	617	95,8%	1%
Contrainte (Art. 181)	23	87,0%	19	94,7%	-17%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	3	33,3%	15	60,0%	400%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	108	94,4%	91	93,4%	-16%
Total intégrité sexuelle	187	90,4%	213	82,6%	14%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants	50		7.5	04.00/	070/
(Art. 187)	59	89,8%	75	81,3%	27%
Viol (Art. 190)	23	91,3%	18	94,4%	-22%
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	88,9%	10	30,0%	11%
Pornographie (Art. 197)	13	84,6%	18	100,0%	38%
Total danger collectif	132	50,0%	96	69,8%	-27%
Incendie intentionnel (Art. 221)	82	43,9%	43	53,5%	-48%
Total autorité publique	147	100,0%	175	98,3%	19%
Violence ou menace contre fonction.		•			
(Art. 285)	56	100,0%	65	98,5%	16%
Total administration de la justice	80	97,5%	75	100,0%	-6%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	5	80,0%	3	100,0%	-40%
	-	,	-	,	

© Office fédéral de la statistique (OFS)

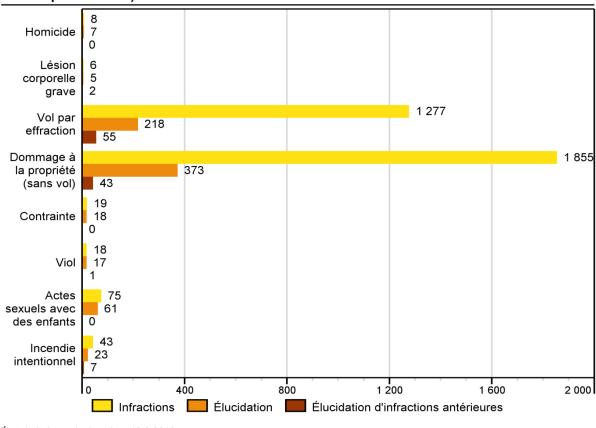
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

^{*} Le nombre d'homicides consommés est de 2, pour des raisons techniques, un cas n'a pas pu être pris en compte pour la statistique 2011.

^{**} **Le nombre de vols par effraction est de 1406**, pour des raisons techniques, 129 cas n'ont pu être pris en compte par la SPC. L'augmentation des vols par effraction est donc de 10% par rapport à 2010.

2.2.3 <u>Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)</u>

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (%) par région

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district

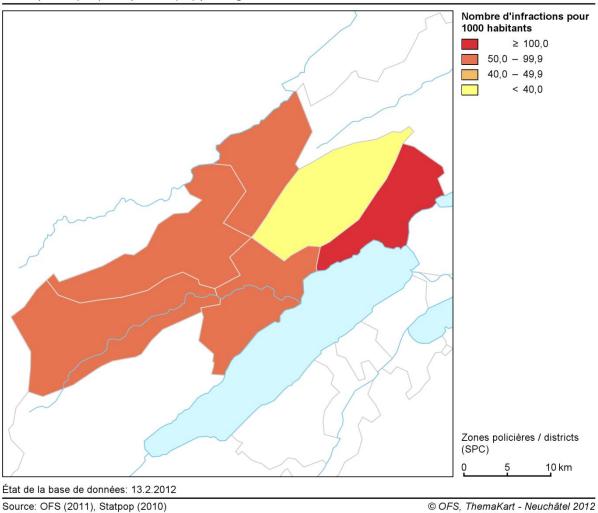


Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par région

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par région

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région

		2010			2011			
-	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence	
Boudry	2 035	38 815	52,4	1 971	38 866	50,7	-3%	
La Chaux-de- Fonds	3 606	38 618	93,4	3 535	38 688	91,4	-2%	
Le Locle	864	14 171	61,0	882	14 099	62,6	2%	
Neuchâtel	5 598	52 340	107,0	7 117	52 669	135,1	27%	
Val-de-Ruz	542	15 781	34,3	501	15 831	31,6	-8%	
Val-de-Travers	842	11 922	70,6	653	11 932	54,7	-22%	

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région

2.3.1.3Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune

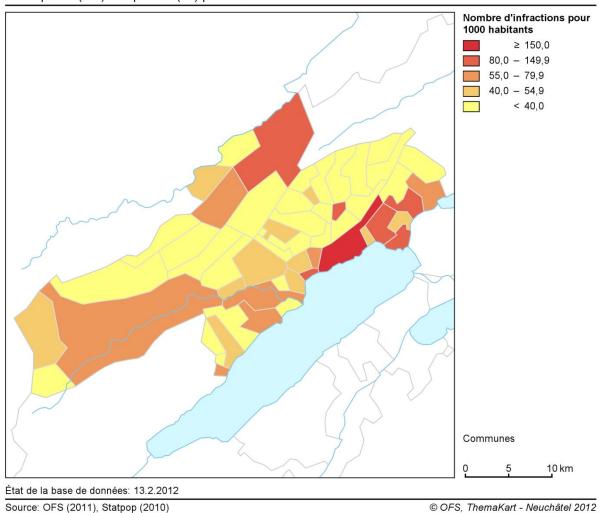


Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (%) par commune

2.3.1.4Fréquence (%) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

		2010			2011		
-	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	Différence
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Dillerence
La Chaux-de-Fonds	3 586	37 413	95,8	3 517	37 504	93,8	-2%
Neuchâtel	4 432	32 770	135,2	5 519	33 054	167,0	25%
Val-de-Travers	769	10 811	71,1	610	10 812	56,4	-21%
Le Locle	747	10 118	73,8	759	10 049	75,5	2%
Peseux	361	5 758	62,7	365	5 719	63,8	1%
Colombier (NE)	331	5 582	59,3	283	5 592	50,6	-15%
Boudry	288	4 970	57,9	316	4 984	63,4	10%
La Tène	352	4 893	71,9	520	4 825	107,8	48%
Corcelles-							
Cormondrèche	124	4 582	27,1	192	4 624	41,5	55%
Cortaillod	198	4 535	43,7	169	4 528	37,3	-15%
Le Landeron	272	4 436	61,3	335	4 441	75,4	23%
Bevaix	241	3 796	63,5	214	3 837	55,8	-11%
Saint-Blaise	208	3 107	66,9	327	3 142	104,1	57%
Hauterive (NE)	105	2 462	42,6	139	2 550	54,5	32%
Saint-Aubin-Sauges	172	2 445	70,3	106	2 428	43,7	-38%
Cernier	113	2 194	51,5	87	2 222	39,2	-23%
Gorgier	108	1 907	56,6	65	1 922	33,8	-40%
Cressier (NE)	95	1 924	49,4	164	1 901	86,3	73%
Chézard-Saint-Martin	46	1 772	26,0	53	1 795	29,5	15%
Bôle	54	1 770	30,5	61	1 761	34,6	13%
Fontainemelon	62	1 583	39,2	74	1 647	44,9	19%
Auvernier	87	1 593	54,6	130	1 597	81,4	49%
Dombresson	45	1 603	28,1	40	1 582	25,3	-11%
Cornaux	109	1 505	72,4	81	1 528	53,0	-26%
Les Geneveys-sur-	103	1 303	72,4	01	1 320	33,0	-2070
Coffrane	52	1 515	34,3	65	1 477	44,0	25%
Les Ponts-de-Martel	54	1 279	42,2	33	1 264	26,1	-39%
Savagnier	14	1 201	11,7	11	1 167	9,4	-21%
Fontaines (NE)	38	1 118	34,0	40	1 107	36,2	5%
Les Brenets	41	1 079	38,0	57	1 089	52,3	39%
Rochefort	38	1 073	35,4	46	1 061	43,4	21%
La Sagne	20	973	20,6	10	957	10,4	-50%
Lignières	21	961	21,9	27	957	28,2	29%
Les Hauts-Geneveys	34	823	41,3	34	859	39,6	0%
Fenin-Vilars-Saules	24	793	30,3	15	820	18,3	-38%
Boudevilliers	23	793 792	29,0	20	785		-13%
Coffrane	23 10	664	29,0 15,1	14	676	25,5 20,7	40%
Les Verrières	41	660	62,1	30	667		
	14					45,0	-27%
La Brévine		668 545	21,0	25	655 546	38,2	79%
Montmollin	17	545	31,2	12	546 464	22,0	-29%
La Chaux-du-Milieu	3	447	6,7	1	464	2,2	-67%
Autres communes	138	3 528	s.i.	93	3 492	s.i.	-33%

Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptablilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par région

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par région/district

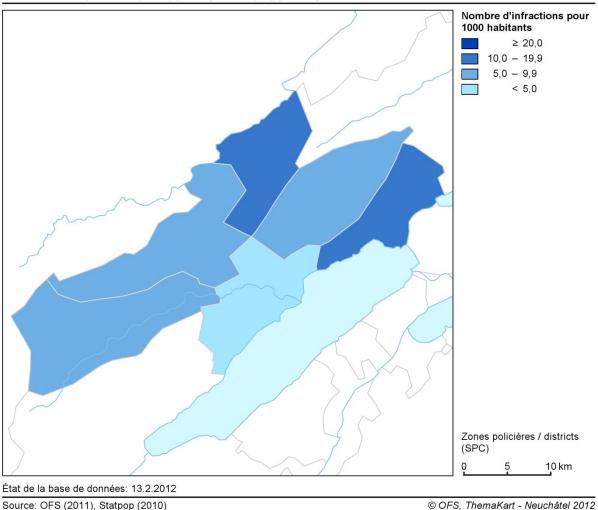


Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par région

Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par région

		2010			2011			
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence	
Neuchâtel	721	52 340	13,8	626	52 669	11,9	-13%	
La Chaux-de- Fonds	475	38 618	12,3	445	38 688	11,5	-6%	
Boudry	253	38 815	6,5	169	38 866	4,3	-33%	
Le Locle	83	14 171	5,9	108	14 099	7,7	30%	
Val-de-Ruz	87	15 781	5,5	83	15 831	5,2	-5%	
Val-de-Travers	143	11 922	12,0	69	11 932	5,8	-52%	

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

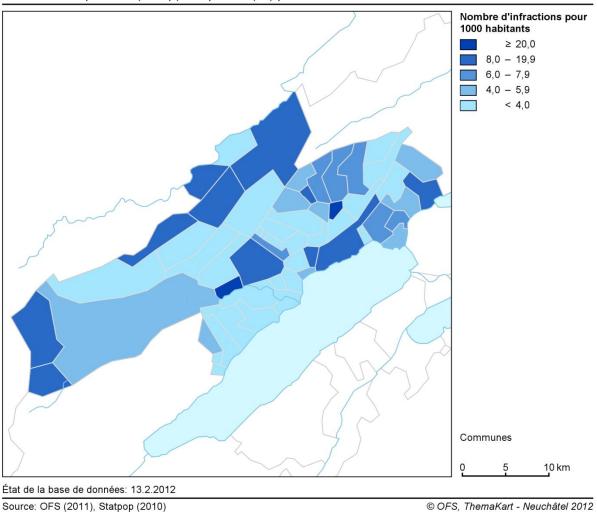


Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4Fréquence (%) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune

		2010			2011		
-	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Infrac- Habi- Fré-		
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Différence
La Chaux-de-Fonds	472	37 413	12,6	442	37 504	11,8	-6%
Neuchâtel	616	32 770	18,8	500	33 054	15,1	-19%
Val-de-Travers	131	10 811	12,1	57	10 812	5,3	-56%
Le Locle	53	10 118	5,2	91	10 049	9,1	72%
Peseux	48	5 758	8,3	53	5 719	9,3	10%
Colombier (NE)	47	5 582	8,4	19	5 592	3,4	-60%
Boudry	39	4 970	7,8	17	4 984	3,4	-56%
La Tène	16	4 893	3,3	25	4 825	5,2	56%
Corcelles-							
Cormondrèche	21	4 582	4,6	14	4 624	3,0	-33%
Cortaillod	12	4 535	2,6	15	4 528	3,3	25%
Le Landeron	44	4 436	9,9	42	4 441	9,5	-5%
Bevaix	19	3 796	5,0	14	3 837	3,6	-26%
Saint-Blaise	16	3 107	5,1	23	3 142	7,3	44%
Hauterive (NE)	10	2 462	4,1	10	2 550	3,9	0%
Saint-Aubin-Sauges	16	2 445	6,5	7	2 428	2,9	-56%
Cernier	17	2 194	7,7	16	2 222	7,2	-6%
Gorgier	10	1 907	5,2	5	1 922	2,6	-50%
Cressier (NE)	8	1 924	4,2	11	1 901	5,8	38%
Chézard-Saint-Martin	6	1 772	3,4	13	1 795	7,2	117%
Bôle	12	1 770	6,8	4	1 761	2,3	-67%
Fontainemelon	13	1 583	8,2	20	1 647	12,1	54%
Auvernier	13	1 593	8,2	8	1 597	5,0	-38%
Dombresson	8	1 603	5,0	12	1 582	7,6	50%
Cornaux	6	1 505	4,0	10	1 528	6,5	67%
Les Geneveys-sur-	O	1 303	4,0	10	1 320	0,5	07 70
Coffrane	4	1 515	2,6	3	1 477	2,0	-25%
Les Ponts-de-Martel	10	1 279	7,8	0	1 264	0,0	-100%
Savagnier	0	1 201	0,0	1	1 167	0,9	s.i.
Fontaines (NE)	6	1 118	5,4	5	1 105	4,5	-17%
Les Brenets	16	1 079	14,8	12	1 089	11,0	-25%
Rochefort	12	1 072	11,2	9	1 061	8,5	-25%
La Sagne	1	973	1,0	3	957	3,1	200%
Lignières	5	961	5,2	5	957	5,2	0%
Les Hauts-Geneveys	15	823	18,2	5	859	5,8	-67%
Fenin-Vilars-Saules	11	793	13,9	1	820	1,2	-91%
Boudevilliers	0	792	0,0	0	785	0,0	0%
Coffrane	0	664	0,0	0	676	0,0	0%
Les Verrières	8	660	12,1	7	667	10,5	-13%
La Brévine	0	668	0,0	0	655	0,0	0%
Montmollin	1	545	1,8	4	546	7,3	300%
La Chaux-du-Milieu	0	5 4 5 447		0	464		300% 0%
Autres communes		3 528	0,0	17		0,0	-15%
Autres Communes	20	3 320	s.i.	17	3 492	s.i.	-15%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par région

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district

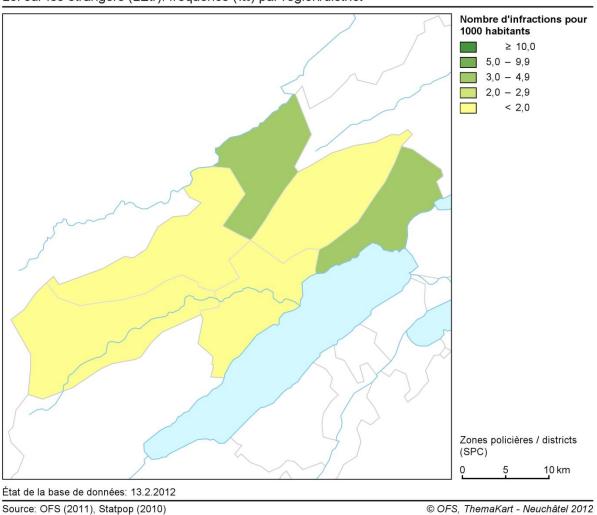


Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par région

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par région

		2010			2011		
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence
Neuchâtel	191	52 340	3,6	168	52 669	3,2	-12%
La Chaux-de- Fonds	115	38 618	3,0	140	38 688	3,6	22%
Boudry	56	38 815	1,4	26	38 866	0,7	-54%
Le Locle	35	14 171	2,5	23	14 099	1,6	-34%
Val-de-Travers	15	11 922	1,3	21	11 932	1,8	40%
Val-de-Ruz	17	15 781	1,1	11	15 831	0,7	-35%

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par région

2.3.3.3Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

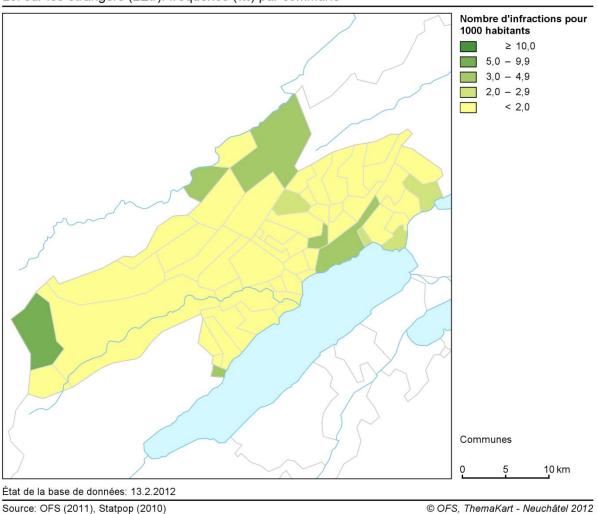


Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

2.3.3.4Fréquence (%) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

		2010			2011		
-	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Infrac- Habi- Fré-		
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Différence
La Chaux-de-Fonds	115	37 413	3,1	140	37 504	3,7	22%
Neuchâtel	171	32 770	5,2	132	33 054	4,0	-23%
Val-de-Travers	10	10 811	0,9	17	10 812	1,6	70%
Le Locle	27	10 118	2,7	18	10 049	1,8	-33%
Peseux	17	5 758	3,0	6	5 719	1,0	-65%
Colombier (NE)	0	5 582	0,0	6	5 592	1,1	s.i.
Boudry	6	4 970	1,2	6	4 984	1,2	0%
La Tène	8	4 893	1,6	14	4 825	2,9	75%
Corcelles-							
Cormondrèche	3	4 582	0,7	1	4 624	0,2	-67%
Cortaillod	24	4 535	5,3	5	4 528	1,1	-79%
Le Landeron	0	4 436	0,0	13	4 441	2,9	s.i.
Bevaix	0	3 796	0,0	0	3 837	0,0	0%
Saint-Blaise	4	3 107	1,3	1	3 142	0,3	-75%
Hauterive (NE)	1	2 462	0,4	6	2 550	2,4	500%
Saint-Aubin-Sauges	1	2 445	0,4	0	2 428	0,0	-100%
Cernier	0	2 194	0,0	1	2 222	0,5	s.i.
Gorgier	0	1 907	0,0	0	1 922	0,0	0%
Cressier (NE)	6	1 924	3,1	2	1 901	1,1	-67%
Chézard-Saint-Martin	0	1 772	0,0	1	1 795	0,6	s.i.
Bôle	3	1 772	1,7	0	1 761	0,0	-100%
Fontainemelon	3	1 583	1,7	3	1 647	1,8	0%
Auvernier	1	1 593	0,6	1	1 597	0,6	0%
Dombresson	7	1 603	4,4	0	1 582		-100%
Cornaux	1	1 505	0,7	0	1 502	0,0 0,0	-100%
	ı	1 303	0,7	U	1 320	0,0	-100%
Les Geneveys-sur- Coffrane	1	1 515	0,7	0	1 477	0,0	-100%
Les Ponts-de-Martel	7	1 279	5,5	0	1 264	0,0	-100%
Savagnier	2	1 201	1,7	0	1 167	0,0	-100%
Fontaines (NE)	0	1 118	0,0	0	1 105	0,0	0%
Les Brenets	1	1 079	0,9	5	1 089	4,6	400%
Rochefort	0	1 072	0,0	0	1 061	0,0	0%
La Sagne	0	973	0,0	0	957	0,0	0%
Lignières	0	961	0,0	0	957	0,0	0%
Les Hauts-Geneveys	0	823	0,0	2	859	2,3	s.i.
Fenin-Vilars-Saules	0	793	0,0	0	820	0,0	0%
Boudevilliers	1	792	1,3	1	785	1,3	0%
Coffrane	0	664	0,0	0	676	0,0	0%
Les Verrières	5	660	7,6	4	667	6,0	-20%
La Brévine	0	668	0,0	0	655	0,0	-20 <i>%</i> 0%
Montmollin	1	545	1,8	1	546	1,8	0%
La Chaux-du-Milieu	0	5 4 5 447	0,0	0	464	0,0	0% 0%
							0% 0%
Autres communes	3	3 528	s.i.	3	3 492	s.i.	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

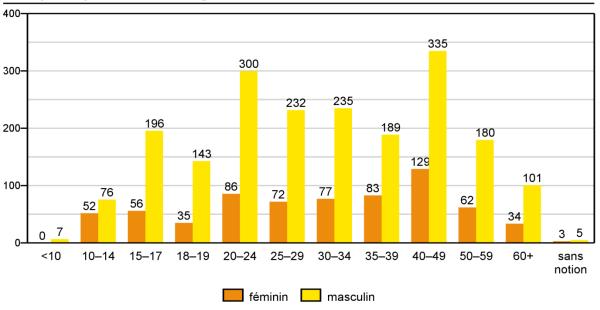
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



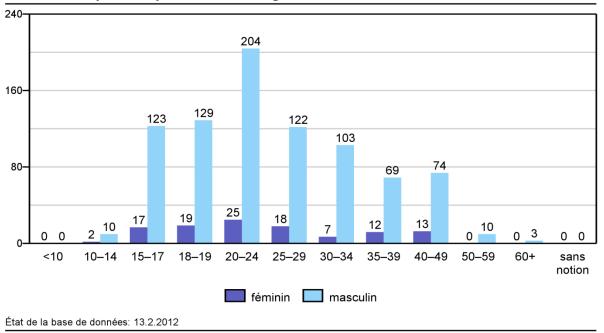
État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

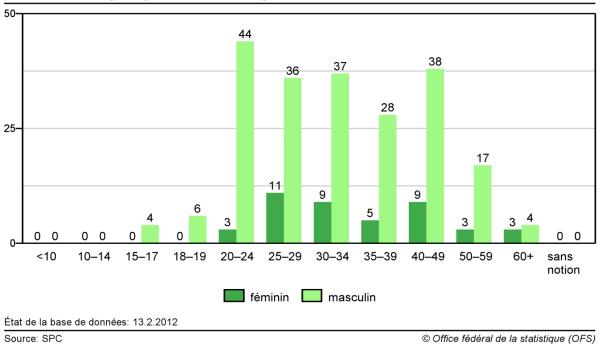
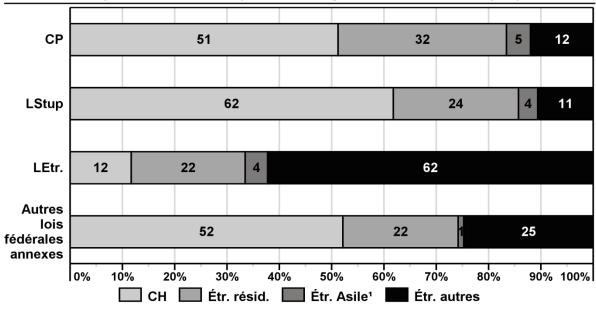


Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

26

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut	de séjour	
	Total	Population résidante	Asile ¹	Autres étrangers
Total	2 688	2 243	123	322
Suisse	1 377	1 377		
Total étrangers	1311	866	123	322
Portugal	232	216	0	16
France	180	96	0	84
Italie	123	114	0	9
Roumanie	56	7	0	49
Kosovo	54	38	1	15
Tunisie	48	11	29	8
Algérie	45	14	7	24
Congo (Kinshasa)	45	36	5	4
Espagne	44	37	0	7
Maroc	40	28	6	6
Turquie	34	32	0	2
Cameroun	31	28	1	2
Angola	28	20	5	3
Brésil	24	21	0	3
Serbie/Monténégro	23	16	3	4
Irak; Iraq	22	11	9	2
Côte d'Ivoire	19	11	2	6
Géorgie	18	2	9	7
Bosnie et Herzégovine	17	14	1	2
Inconnu	16	0	1	15
Nigéria	14	0	7	7
Somalie	12	5	7	0
Guinée	10	2	3	5
Autres nationalités	176	107	27	42

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

¹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut de séjour						
Total	Total	Population résidante	Asile ²	Autres étrangers				
	960	823	35	102				
Suisse	593	593						
Total étrangers	367	230	35	102				
France	96	35	0	61				
Portugal	58	54	0	4				
Italie	46	45	0	1				
Tunisie	13	5	8	0				
Espagne	11	10	0	1				
Kosovo	11	8	3	0				
Autres nationalités	132	73	24	35				

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour						
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers			
Total	257	86	11	160			
Suisse	30	30					
Total étrangers	227	56	11	160			
Algérie	34	2	1	31			
Turquie	21	10	0	11			
Kosovo	20	4	0	16			
Maroc	12	5	0	7			
France	11	1	0	10			
Autres nationalités	129	34	10	85			

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

² Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	196	76	54	24	25	12	387
Suisses	133	48	36	14	18	8	257
Étrangers	63	28	18	10	7	4	130
résidents	55	19	10	8	5	3	100
asile	0	1	1	0	0	1	3
autres	8	8	7	2	2	0	27
Total adultes	1 073	548	300	133	187	60	2 301
Suisses	550	260	131	61	84	34	1 120
Étrangers	523	288	169	72	103	26	1 181
résidents	328	194	120	51	65	8	766
asile	64	15	12	8	16	5	120
autres	131	79	37	13	22	13	295

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	97	37	11	5	2	0	152
Suisses	78	30	8	3	1	0	120
Étrangers	19	7	3	2	1	0	32
résidents	9	6	3	2	0	0	20
asile	0	0	0	0	1	0	1
autres	10	1	0	0	0	0	11
Total adultes	542	154	67	29	16	0	808
Suisses	313	89	44	18	9	0	473
Étrangers	229	65	23	11	7	0	335
résidents	136	48	18	5	3	0	210
asile	22	6	4	1	1	0	34
autres	71	11	1	5	3	0	91

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	4	0	0	0	0	0	4
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	4	0	0	0	0	0	4
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	0	4
Total adultes	186	43	12	2	9	1	253
Suisses	27	3	0	0	0	0	30
Étrangers	159	40	12	2	9	1	223
résidents	48	8	0	0	0	0	56
asile	10	0	1	0	0	0	11
autres	101	32	11	2	9	1	156
aulies	101	32	11	۷	9	ı	15

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

		Nombre de prévenus							
	1	2	3	4	5–10	>10			
Nombre d'infractions	4 251	860	176	85	34	0			

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

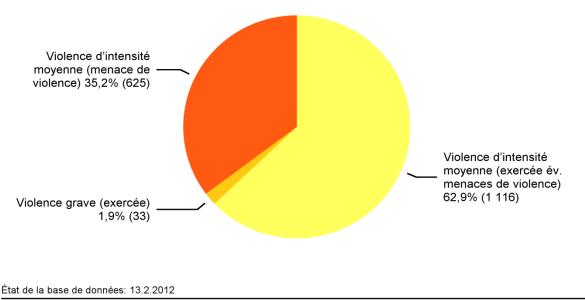
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 <u>Infractions de violence: répartition selon le type de violence</u>

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



Source: SPC

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 <u>Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2010		20	11	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions de violence	1 825	91,9%	1 774	91,1%	-3%
Violence grave (exercée)	36	83,3%	33	87,9%	-8%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	7	100,0%	8	87,5%	14%
Homicides avec arme à feu	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Homicides avec arme	0	s.i.	0	s.i.	0%
coupante/tranchante	O	5.1.	O	J.I.	070
Homicides avec arme	0	s.i.	0	s.i.	0%
contondante/d'estoc					
Homicides avec violence physique	2	100,0%	4	100,0%	100%
Homicides autre instrument	5	100,0%	3	66,7%	-40%
Homicides sans notion/inconnu	0	S.i.	0	S.i.	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	33,3%	6	83,3%	0%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	6	33,3%	5	80,0%	-17%
Lés. corp. graves autre instrument	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol (Art. 190)	23	91,3%	18	94,4%	-22%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 174	89,1%	1 116	88,9%	-5%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	172	79,7%	197	91,4%	15%
Voies de fait (Art. 126)	784	94,3%	665	94,9%	-15%
Participation à rixe (Art. 133)	28	96,4%	23	73,9%	-18%
Participation à agression (Art. 134)	25	88,0%	38	76,3%	52%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	67	44,8%	62	30,6%	-7%
Contrainte (Art. 181)	23	87,0%	19	94,7%	-17%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	3	33,3%	15	60,0%	400%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	16	87,5%	32	78,1%	100%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	56	100,0%	65	98,5%	16%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	615	97,9%	625	95,2%	2%
Menaces (Art. 180)	611	98,0%	617	95,8%	1% 100%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	4	98,0% 75,0%	8	95,8% 50,0%	

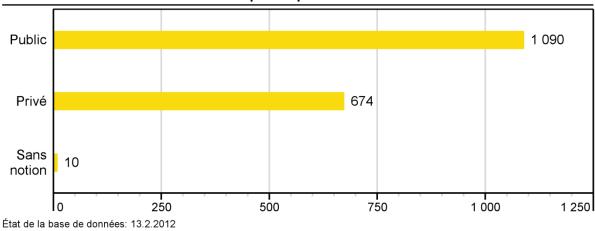
© Office fédéral de la statistique (OFS)

 Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

3.1.3 <u>Infractions de violence selon l'endroit</u>

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



Source: SPC

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

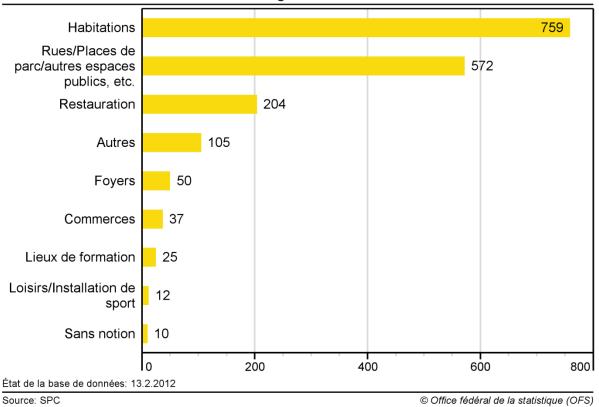


Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

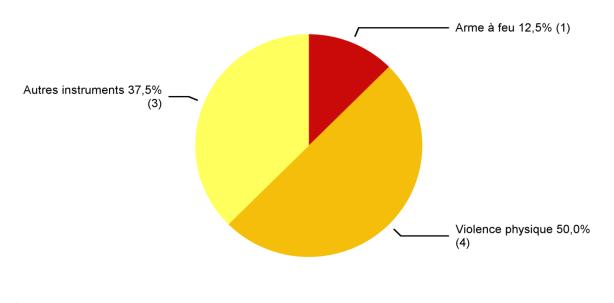
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 <u>Infractions de violence selon l'instrument</u>

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

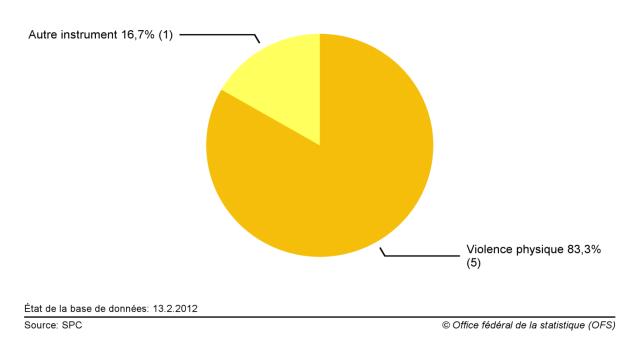


Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total		Âge/S	exe		Étr./	Statut
	Total	<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	1 152	127	251	774	903	575	462
Violence grave (exercée)	31	0	11	20	31	19	17
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	9	0	7	2	9	4	2
Homicides arme à feu	1	0	1	0	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	5	0	3	2	5	2	2
Homicides autre instrument	3	0	3	0	3	2	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	0	3	2	5	2	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	4	0	2	2	4	2	2
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	17	0	1	16	17	13	13
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces	875	113	215	547	676	432	342
de violence)	6/3	113	213	347	0/0	432	342
Lésions corporelles simples (Art. 123)	177	17	55	105	144	86	73
Voies de fait (Art. 126)	583	69	122	392	430	297	249
Participation à rixe (Art. 133)	13	5	5	3	13	2	2
Participation à agression (Art. 134)	29	13	11	5	28	12	9
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	29	6	15	8	26	17	4
Contrainte (Art. 181)	21	4	3	14	17	10	8
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	0	13	6	15	10	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	24	5	4	15	23	11	5
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	63	7	22	34	56	35	16
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	576	52	105	419	464	305	251
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)							
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence) Menaces (Art. 180)	572	51	102	419	460	302	250

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 <u>Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe</u>

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total		Âge			S	exe
	Total	<18	18–24	>24	М	F	Pers. mor.
Total infractions de violence	1 416	174	263	973	818	592	6
Violence grave (exercée)	32	4	9	19	9	23	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	8	0	2	6	5	3	0
Homicides avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	4	0	1	3	1	3	0
Homicides autre instrument	3	0	1	2	3	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	0	3	3	4	2	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	5	0	3	2	3	2	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	18	4	4	10	0	18	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	1	0	0	1	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces	4.050		000	004	000	440	•
de violence)	1 050	141	223	684	629	419	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	190	22	55	113	130	60	0
Voies de fait (Art. 126)	614	73	124	417	313	301	0
Participation à rixe (Art. 133)	18	3	7	8	18	0	0
Participation à agression (Art. 134)	24	8	4	12	22	2	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	60	9	25	26	47	13	0
Contrainte (Art. 181)	19	3	4	12	7	12	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	9	3	5	9	8	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	28	16	4	8	7	21	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	111	0	3	106	90	19	2
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de	0.40		405	400	247	205	
violence)	646	55	105	482	317	325	4
Menaces (Art. 180)	642	53	103	482	313	325	4
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	5	2	2	1	5	0	0

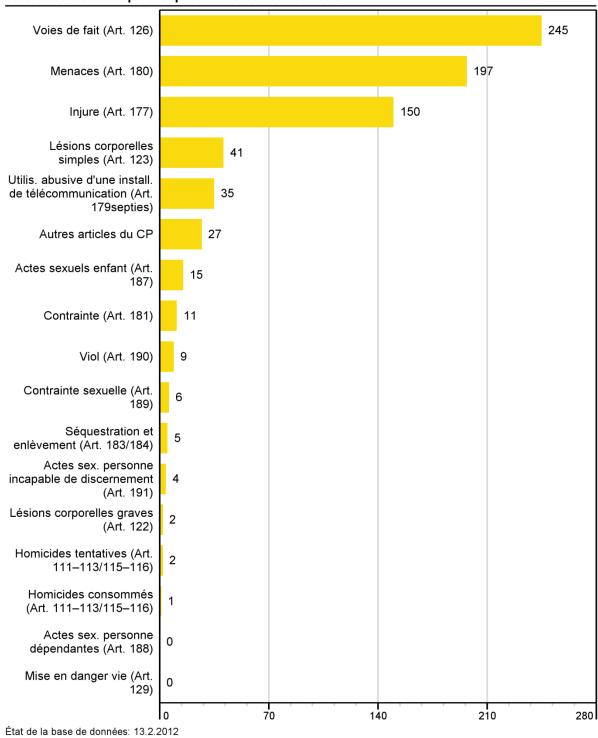
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 <u>Violences domestiques: répartition selon l'infraction</u>





Source: SPC © Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 <u>Violences domestiques: évolution des infractions</u>

Violences domestiques: évolution des infractions

	2010	2011	_
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violence domestiques	894	750	-16%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	1	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	5	2	-60%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	s.i.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	34	41	21%
Voies de fait (Art. 126)	361	245	-32%
Mise en danger vie (Art. 129)	0	0	0%
Injure (Art. 177)	148	150	1%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	34	35	3%
Menaces (Art. 180)	250	197	-21%
Contrainte (Art. 181)	8	11	38%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	5	400%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	17	15	-12%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	6	20%
Viol (Art. 190)	8	9	13%
AOS ³ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	4	100%
Autres articles du CP ⁴	20	27	59%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 34% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Actes d'ordre sexuel

³

⁴ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.2.3 <u>Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu</u>

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

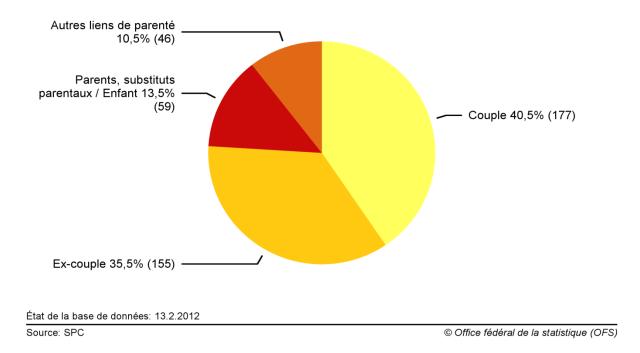


Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois (par ex: violence domestique envers le conjoint et les enfants).

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 <u>Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction</u>

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

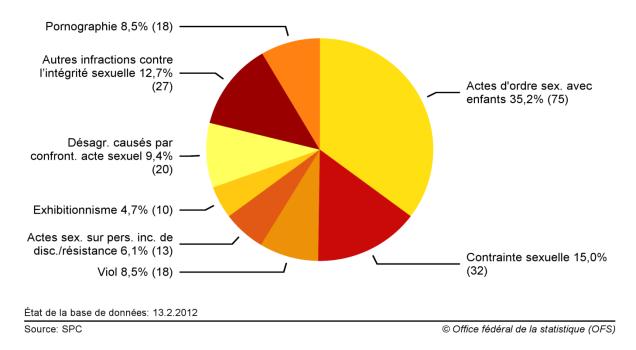


Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 <u>Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	201	10	201	11	
-	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total intégrité sexuelle	187	90,4%	213	82,6%	14%
AOS⁵ avec enfants (Art. 187)	59	89,8%	75	81,3%	27%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	16	87,5%	32	78,1%	100%
Viol (Art. 190)	23	91,3%	18	94,4%	-22%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	7	100,0%	13	100,0%	86%
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	88,9%	10	30,0%	11%
Pornographie (Art. 197)	13	84,6%	18	100,0%	38%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	30	83,3%	20	65,0%	-33%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	30	100,0%	27	96,3%	-10%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

⁵ Actes d'ordre sexuel

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Source: SPC

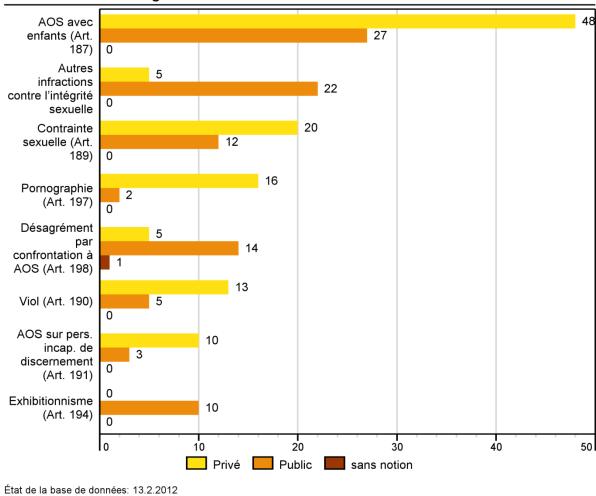


Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

© Office fédéral de la statistique (OFS)

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

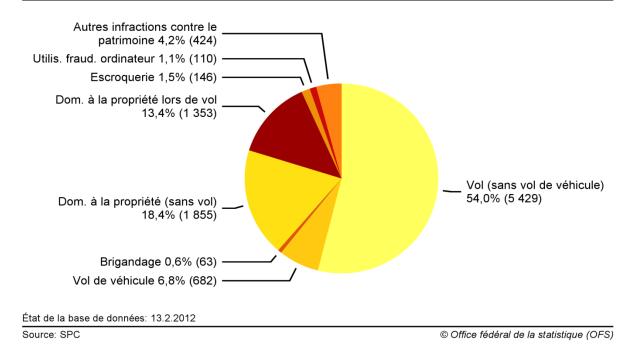


Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 <u>Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

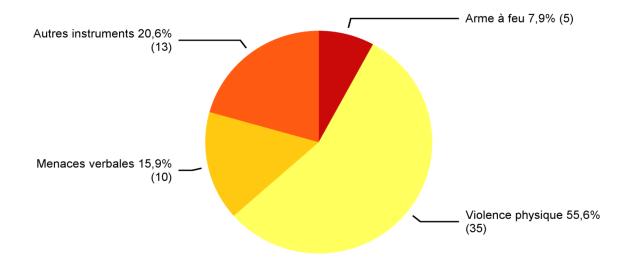
	201	0	201	1	
_	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	8 996	28,4%	10 062	21,6%	12%
Appropr. illégitime (Art. 137)	175	16,0%	165	15,2%	-6%
Abus de confiance (Art. 138)	103	93,2%	110	90,9%	7%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 378	28,8%	5 429	19,5%	24%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	694	14,1%	682	10,0%	-2%
Brigandage (Art. 140)	67	44,8%	63	30,2%	-6%
Soustraction de chose (Art. 141)	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Soustraction de données (Art. 143)	1	100,0%	2	50,0%	100%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	1	100,0%	3	33,3%	200%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 782	19,7%	1 855	20,1%	4%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 367	26,8%	1 353	20,3%	-1%
Escroquerie (Art. 146)	114	71,9%	146	60,3%	28%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	121	45,5%	110	26,4%	-9%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	17	94,1%	14	78,6%	-18%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	24	83,3%	14	85,7%	-42%
Extorsion et chantage (Art. 156)	4	75,0%	8	50,0%	100%
Gestion déloyale (Art. 158)	9	100,0%	2	100,0%	-78%
Détournement de salaire (Art. 159)	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Recel (Art. 160)	37	97,3%	55	100,0%	49%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	4	100,0%	5	100,0%	25%
Autres infractions contre le patrimoine	88	97,7%	41	97,6%	-53%

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	20)10	20	011	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total brigandage (art. 140)	67	44,8%	63	30,2%	-6%
Arme à feu	8	50,0%	5	20,0%	-38%
Arme coupante / tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence physique	35	40,0%	35	22,9%	0%
Menaces verbales	16	62,5%	10	40,0%	-38%
Autres instruments	8	25,0%	13	46,2%	63%
Instrument inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%

 Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

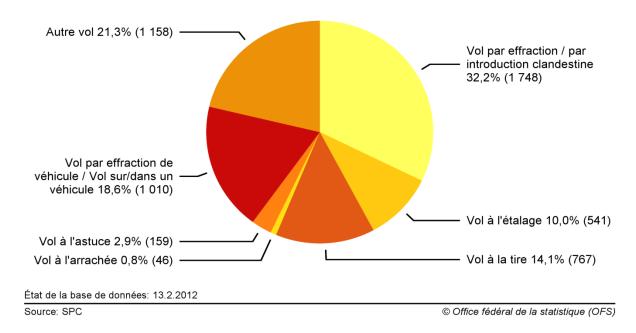


Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 <u>Type de vol: élucidations et évolution des infractions</u>

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

·	201	0	201	1	
	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Différence
	tions	tions	tions	tions	
Total vols (sans vols de véhicule)	4 378	28,8%	5 429	19,5%	24%
Vol sans spécification	964	19,3%	1 158	15,0%	20%
Vol par effraction	1 272	23,7%	1 277	17,1%	0%
Vol par introduction clandestine	441	34,0%	471	21,4%	7%
Vol à l'étalage	612	78,1%	541	80,8%	-12%
Vol à l'arrachée	26	11,5%	46	17,4%	77%
Vol à la tire	352	4,3%	767	3,0%	118%
Vol à l'astuce	74	27,0%	159	18,2%	115%
Vol par effraction de véhicule	194	10,8%	452	4,4%	133%
Vol sur/dans un véhicule	443	19,6%	558	8,8%	26%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

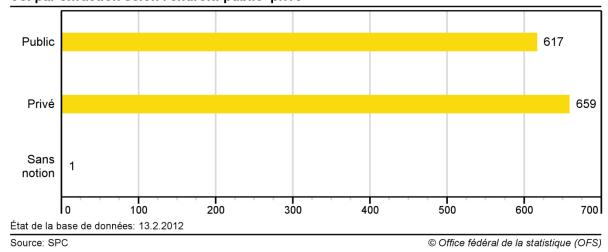


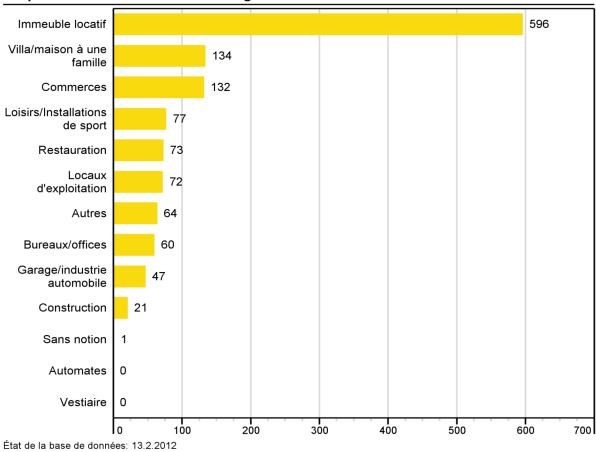
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



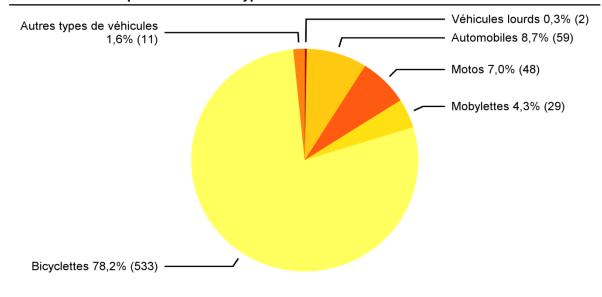
Source: SPC © Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

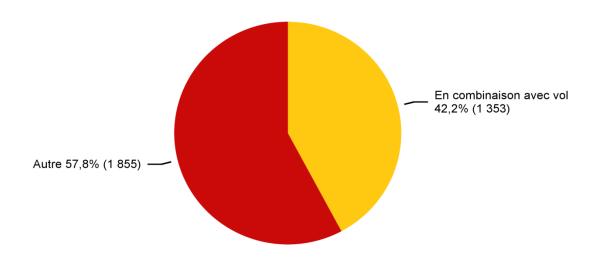
	20	10	20)11	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total vols de véhicules	694	14,1%	682	10,0%	-2%
Véhicules lourds	1	100,0%	2	50,0%	100%
Automobiles	79	62,0%	59	37,3%	-25%
Motos	59	11,9%	48	8,3%	-19%
Mobylettes	44	18,2%	29	10,3%	-34%
Bicyclettes	499	6,2%	533	6,6%	7%
Autres véhicules	12	16,7%	11	27,3%	-8%

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 <u>Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions</u> Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2	010	2	011	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total dommages à la propriété	3 149	22,8%	3 208	20,2%	2%
En combinaison avec vol	1 367	26,8%	1 353	20,3%	-1%
Vandalisme	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autre	1 782	19,7%	1 855	20,1%	4%

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

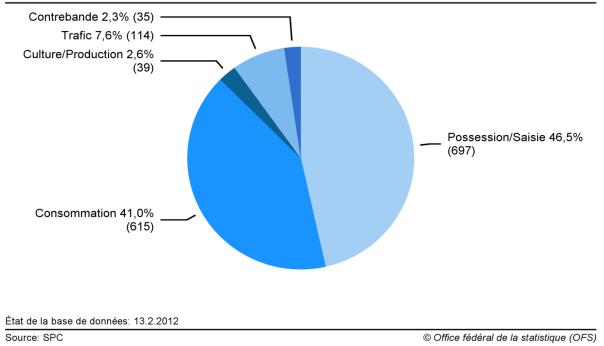


Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	201	0	201	1	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LStup	1 762	99,4%	1 500	99,6%	-15%
Total possession/saisie	809	98,9%	697	99,6%	-14%
Possession/saisie contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Possession/saisie délit	808	98,9%	695	99,6%	-14%
Possession/saisie crime	1	100,0%	2	100,0%	100%
Total consommation	756	100,0%	615	100,0%	-19%
Total culture/production	52	100,0%	39	97,4%	-25%
Culture/production contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Culture / production délit	46	100,0%	39	97,4%	-15%
Culture / production crime	6	100,0%	0	s.i.	-100%
Total trafic	133	100,0%	114	99,1%	-14%
Trafic délit	91	100,0%	83	100,0%	-9%
Trafic crime	42	100,0%	31	96,8%	-26%
Total contrebande	12	91,7%	35	97,1%	192%
Importation, exportation, transit délit	8	87,5%	21	95,2%	163%
Importation, exportation, transit crime	4	100,0%	14	100,0%	250%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

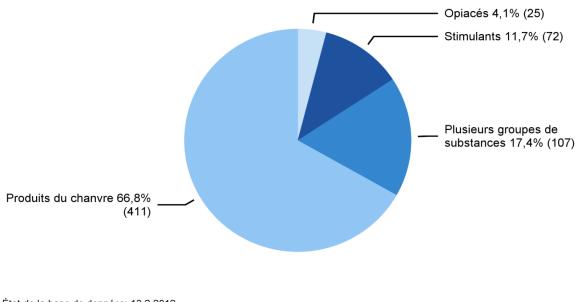
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2012

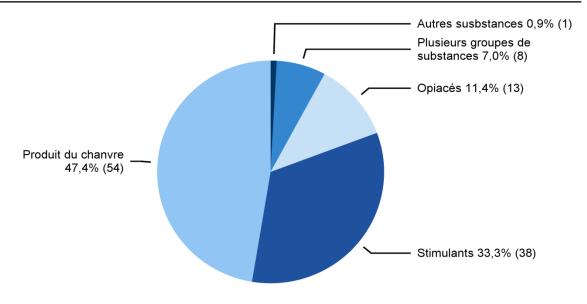
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20 – 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	300	1	5	57	53	58	40	51	29	5	1	0
Étrangers	165	0	0	15	16	35	29	49	17	3	1	0
résidents	120	0	0	14	11	20	23	34	15	2	1	0
asile	18	0	0	0	2	8	5	3	0	0	0	0
autres	27	0	0	1	3	7	1	12	2	1	0	0
Suissesses	41	0	2	7	4	11	7	5	5	0	0	0
Étrangères	23	0	0	2	3	7	3	4	4	0	0	0
résidents	22	0	0	1	3	7	3	4	4	0	0	0
asile	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20- 24	25 – 29	30– 39	40– 49	50 – 59	60+	sans notion
Suisses	48	0	0	5	5	10	8	13	4	2	1	0
Étrangers	48	0	0	1	3	7	9	20	6	1	1	0
résidents	36	0	0	1	1	5	7	16	4	1	1	0
asile	3	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0
autres	9	0	0	0	1	1	1	4	2	0	0	0
Suissesses	2	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Étrangères	4	0	0	1	0	0	0	3	0	0	0	0
résidents	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
asile	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)					Total	
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	115	26	7	3	1	0	152
Suisses	91	21	5	2	1	0	120
Étrangers	24	5	2	1	0	0	32
résidents	13	5	2	0	0	0	20
asile	0	0	0	1	0	0	1
autres	11	0	0	0	0	0	11
Total adultes	702	79	16	8	3	0	808
Suisses	409	44	12	6	2	0	473
Étrangers	293	35	4	2	1	0	335
résidents	184	23	3	0	0	0	210
asile	27	4	1	2	0	0	34
autres	82	8	0	0	1	0	91

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 <u>Décès dus à la drogue: évolution</u>

Décès du à la drogue: évolution

2010	2011	Différence
1	1	0%
0	0	0%
1	1	0%
0	0	0%
1	1	0%
0	0	0%
1	1	0%
	1 0 1 0	1 1 0 0 1 1 0 0 0 1 1 1

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Cannabis	25	-	0,268	-	-
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	2	-	-	-	13
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	22	3	0,030	-	-
Haschisch	77	2	2,504	-	-
Huile de haschisch	1	-	0,019	-	-
Marijuana	526	99	9,688	-	-
Stimulants					
Amphétamines	8	-	0,063	-	-
Crack	-	-	-	-	-
Ecstasy	5	985	0,031	-	-
Khat	1	-	0,216	-	-
Feuilles de coca	-	-	-	-	-
Cocaïne	22	4	0,347	-	-
Methamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	11	340	0,031	-	-
Opiacés					
Héroïne	38	12	0,121	-	-
Morphine/Héroïne base	-	-	-	-	-
Opium	-	-	-	-	-
Méthadone	1	1	-	-	-
Autres produits de substitution	-	-	-	-	-
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	2	-	0,032	-	-
LSD	1	-	0,003	-	-
Mescaline	-	-	-	-	-
Autres hallucinogènes	-	-	-	-	-
Autres substances					
Flunitrazepam (Rohypnol)	-	-	-	-	-
GHB/GBL	-	-	-	-	-
Autres substances stupéfiantes	3	5	-	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst.					
stupéfiantes	-	-	-	-	-
Médicament en vente libre contenant des subst.					
stupéfiantes	-	-	-	-	-
Substance pas encore connue	-	-	-	-	-

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

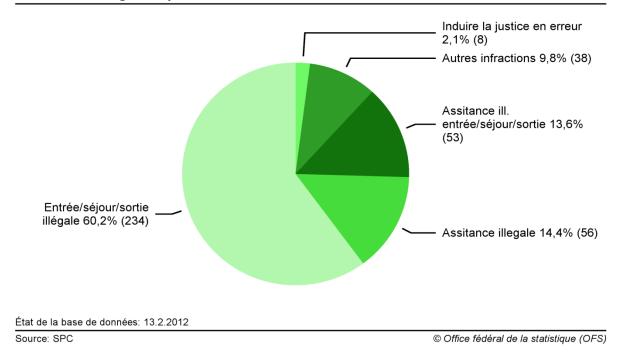


Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	20	10	20	11	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LEtr	429	100,0%	389	100,0%	-9%
Total entrée/séjour/sortie illégal	239	100,0%	234	100,0%	-2%
Viol. des dispo. sur l'entrée	13	100,0%	12	100,0%	-8%
Séjour illégal	226	100,0%	217	100,0%	-4%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	s.i.	5	100,0%	s.i.
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	83	100,0%	53	100,0%	-36%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	83	100,0%	53	100,0%	-36%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	s.i.	0	s.i.	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total activité lucrative ou occupation	92	100,0%	56	100,0%	-39%
illégales	32	100,076	30	100,076	-39 /6
Exercer une activité lucrative sans autoris.	54	100,0%	36	100,0%	-33%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	38	100,0%	20	100,0%	-47%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total induire la justice en erreur	11	100,0%	8	100,0%	-27%
Fausses indications / dissimulation de faits	9	100,0%	3	100,0%	-67%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	100,0%	5	100,0%	150%
Total autres infractions à la LEtr	4	100,0%	38	100,0%	850%
Non-respect assign. lieu de résidence	2	100,0%	30	100,0%	1 400%
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	1	100,0%	4	100,0%	300%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	100,0%	4	100,0%	300%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Infr. en relation avec des papiers de légitimation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	0	s.i.	0	s.i.	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 <u>Infractions selon la loi</u>

Infractions selon la loi

	2008	2009	2010	2011
Code pénal (CP)	13 598	13 429	13 487	14 659
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 717	1 893	1 762	1 500
Loi sur les Étrangers (LEtr)	420	481	429	389

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions</u>

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2008	2009	2010	2011
Total général du Code pénal	13 598	13 429	13 487	14 659
Total vie et intégrité corporelle	1 215	1 099	1 050	975
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	1	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	10	6	7
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	6	6	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	167	178	172	197
Total patrimoine	8 947	9 055	8 996	10 062
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 262	4 392	4 378	5 429
dont vol par effraction	1 012	1 070	1 272	1 277
dont vol à l'arrachée	24	28	26	46
Vol de véhicule	767	681	694	682
Brigandage (Art. 140)	50	68	67	63
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 649	1 978	1 782	1 855
Escroquerie (Art. 146)	137	175	114	146
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	7	4	8
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	26	25	81	43
Total honneur, domaine secret ou privé	702	625	596	736
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	117	100	94	121
Total liberté	1 922	1 855	2 046	2 062
Menaces (Art. 180)	746	636	611	617
Contrainte (Art. 181)	46	23	23	19
Traite d'êtres humains (Art. 182)	2	0	1	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	7	2	3	15
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	95	92	108	91
Total intégrité sexuelle	196	185	187	213
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	59	55	59	75
Viol (Art. 190)	15	24	23	18
Exhibitionnisme (Art. 194)	7	14	9	10
Pornographie (Art. 197)	24	23	13	18
Total danger collectif	152	148	132	96
Incendie intentionnel (Art. 221)	73	91	82	43
Total autorité publique	131	152	147	175
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	51	47	56	65
Total administration de la justice	130	81	80	75
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	1	5	3
Autres Code pénal	203	229	253	265

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: Infractions selon les régions

Code pénal: Infractions selon les régions

	2008	2009	2010	2011
Neuchâtel	6 137	5 939	5 598	7 117
La Chaux-de-Fonds	3 560	3 667	3 606	3 535
Boudry	1 788	1 765	2 035	1 971
Le Locle	789	753	864	882
Val-de-Travers	732	776	842	653
Val-de-Ruz	592	529	542	501

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les régions

4.1.4 Code pénal: Infractions selon les communes

Code pénal: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011
Neuchâtel	4 665	4 606	4 432	5 519
La Chaux-de-Fonds	3 526	3 641	3 586	3 517
Le Locle	649	625	747	759
Val-de-Travers	685	709	769	610
La Tène	460	389	352	520
Peseux	261	340	361	365
Le Landeron	357	409	272	335
Saint-Blaise	265	260	208	327
Boudry	312	275	288	316
Colombier (NE)	252	302	331	283
Bevaix	211	149	241	214
Corcelles-Cormondrèche	133	145	124	192
Cortaillod	135	129	198	169
Cressier (NE)	96	103	95	164
Hauterive (NE)	113	62	105	139
Auvernier	106	71	87	130
Saint-Aubin-Sauges	130	141	172	106
Cernier	133	151	113	87
Cornaux	130	52	109	81
Fontainemelon	56	51	62	74
Gorgier	67	86	108	65
Les Geneveys-sur-Coffrane	59	64	52	65
Bôle	104	83	54	61
Les Brenets	60	28	41	57
Chézard-Saint-Martin	39	30	46	53
Rochefort	48	25	38	46
Dombresson	41	28	45	40
Fontaines (NE)	31	37	38	40
Les Hauts-Geneveys	37	41	34	34
Les Ponts-de-Martel	29	66	54	33
Les Verrières	21	34	41	30
Lignières	47	49	21	27
La Brévine	28	21	14	25
Boudevilliers	38	24	23	20
Fenin-Vilars-Saules	57	9	24	15
Valangin	17	20	27	15
Vaumarcus	12	6	14	15
Coffrane	11	24	10	14
La Côte-aux-Fées	26	33	32	13
Engollon	9	2	12	12
Autres communes	142	109	107	72

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes

4.1.5 <u>Infractions à la loi sur les stupéfiants</u>

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2008	2009	2010	2011
Total infractions à la LStup	1 717	1 893	1 762	1 500
Total possession/saisie	659	861	809	697
Possession/saisie contravention	0	0	0	0
Possession/saisie délit	653	855	808	695
Possession/saisie crime	6	6	1	2
Total consommation	822	829	756	615
Total culture/production	25	42	52	39
Culture/production contravention	0	0	0	0
Culture / production délit	21	36	46	39
Culture / production crime	4	6	6	0
Total trafic	192	153	133	114
Trafic délit	117	94	91	83
Trafic crime	75	59	42	31
Total contrebande	19	8	12	35
Importation, exportation, transit délit	5	3	8	21
Importation, exportation, transit crime	14	5	4	14

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les régions

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les régions

	2008	2009	2010	2011
Neuchâtel	852	838	721	626
La Chaux-de-Fonds	402	519	475	445
Boudry	188	202	253	169
Le Locle	106	142	83	108
Val-de-Ruz	60	55	87	83
Val-de-Travers	109	137	143	69

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les régions

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011
Neuchâtel	698	670	616	500
La Chaux-de-Fonds	400	518	472	442
Le Locle	91	123	53	91
Val-de-Travers	83	127	131	57
Peseux	59	67	48	53
Le Landeron	42	62	44	42
La Tène	22	27	16	25
Saint-Blaise	46	31	16	23
Fontainemelon	9	7	13	20
Colombier (NE)	18	25	47	19
Boudry	32	18	39	17
Cernier	12	10	17	16
Cortaillod	18	9	12	15
Bevaix	11	20	19	14
Corcelles-Cormondrèche	12	9	21	14
Chézard-Saint-Martin	0	3	6	13
Dombresson	5	3	8	12
Les Brenets	11	16	16	12
Cressier (NE)	12	9	8	11
Cornaux	13	9	6	10
Hauterive (NE)	16	11	10	10
Rochefort	7	6	12	9
Auvernier	13	4	13	8
Les Verrières	24	7	8	7
Saint-Aubin-Sauges	6	12	16	7
Fontaines (NE)	6	2	6	5
Gorgier	7	13	10	5
La Côte-aux-Fées	2	3	4	5
Le Cerneux-Péquignot	2	1	3	5
Les Hauts-Geneveys	2	12	15	5
Lignières	2	19	5	5
Bôle	5	19	12	4
Montmollin	2	0	1	4
Brot-Dessous	0	0	3	3
La Sagne	2	1	1	3
Les Geneveys-sur-Coffrane	4	9	4	3
Engollon	0	0	0	2
Fenin-Vilars-Saules	10	6	11	1
Montalchez	0	0	0	1
Savagnier	4	0	0	1
Autres communes	9	5	20	1

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2008	2009	2010	2011
Total général infractions à la LEtr	420	481	429	389
Total entrée/séjour/sortie illégal	203	260	239	234
Violation des dispositions sur l'entrée	5	4	13	12
Séjour illégal	198	255	226	217
Entrer/quitter la Suisse sans passer par poste front. autorisé	0	1	0	5
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	66	108	83	53
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	66	108	83	53
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégales	96	97	92	56
Exercer une activité lucrative sans autoris.	55	56	54	36
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	41	41	38	20
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	15	11	8
Fausses indications / dissimulation de faits	0	2	9	3
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	13	2	5
Total autres infractions à la LEtr	55	1	4	38
Non-respect assign. lieu de résidence	0	0	2	30
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	0	0	1	4
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	1	4
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	55	1	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions selon les régions

Loi sur les étrangers: Infractions selon les régions

	2008	2009	2010	2011
Neuchâtel	209	208	191	168
La Chaux-de-Fonds	124	176	115	140
Boudry	40	34	56	26
Le Locle	24	29	35	23
Val-de-Travers	18	28	15	21
Val-de-Ruz	5	6	17	11

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les régions

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011
La Chaux-de-Fonds	124	175	115	140
Neuchâtel	179	182	171	132
Le Locle	19	24	27	18
Val-de-Travers	4	20	10	17
La Tène	25	17	8	14
Le Landeron	4	5	0	13
Boudry	6	6	6	6
Colombier (NE)	2	8	0	6
Hauterive (NE)	0	3	1	6
Peseux	16	7	17	6
Cortaillod	3	7	24	5
Les Brenets	5	1	1	5
Les Verrières	13	8	5	4
Fontainemelon	0	1	3	3
Cressier (NE)	0	0	6	2
Les Hauts-Geneveys	0	2	0	2
Valangin	0	0	1	2
Auvernier	3	4	1	1
Boudevilliers	2	0	1	1
Cernier	0	2	0	1
Chézard-Saint-Martin	0	0	0	1
Corcelles-Cormondrèche	4	0	3	1
Montmollin	0	0	1	1
Saint-Blaise	1	1	4	1
Vaumarcus	0	0	0	1
Bevaix	2	1	0	0
Bôle	0	0	3	0
Brot-Dessous	2	0	1	0
Brot-Plamboz	0	0	0	0
Coffrane	0	0	0	0
Cornaux	0	0	1	0
Dombresson	0	0	7	0
Enges	0	0	0	0
Engollon	0	0	0	0
Fenin-Vilars-Saules	2	0	0	0
Fontaines (NE)	0	1	0	0
Fresens	0	0	s.i.	0
Gorgier	1	0	0	0
La Brévine	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0
Autres communes	3	6	12	0

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2008	2009	2010	2011
Total infractions de violence	2 129	1 893	1 825	1 774
Violence grave (exercée)	22	40	36	33
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	10	7	8
Homicides avec arme à feu	1	3	0	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	3	2	2	4
Homicides autre instrument	1	5	5	3
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	6	6	6
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	0	3	6	5
Lés. corp. graves autre instrument	2	3	0	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	15	24	23	18
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 355	1 210	1 174	1 116
Lésions corporelles simples (Art. 123)	167	178	172	197
Voies de fait (Art. 126)	956	843	784	665
Participation à rixe (Art. 133)	48	10	28	23
Participation à agression (Art. 134)	9	19	25	38
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	50	68	67	62
Contrainte (Art. 181)	46	23	23	19
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	7	2	3	15
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	20	16	32
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	51	47	56	65
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	752	643	615	625
Menaces (Art. 180)	746	636	611	617
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	6	7	4	8

[©] Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 43: Infractions de violence

4.1.12 <u>Infractions de violence domestiques</u>

Infractions de violence domestiques

	2008	2009	2010	2011
Total infractions de violence domestiques	1 035	945	894	750
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	1	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	4	5	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	0	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	25	23	34	41
Voies de fait (Art. 126)	400	373	361	245
Mise en danger vie (Art. 129)	1	0	0	0
Injure (Art. 177)	166	151	148	150
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	45	61	34	35
Menaces (Art. 180)	283	257	250	197
Contrainte (Art. 181)	27	15	8	11
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	1	1	5
Actes sexuels enfant (Art. 187)	22	15	17	15
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	10	6	5	6
Viol (Art. 190)	7	8	8	9
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	2	4
Autres articles du CP	41	29	20	27

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

4.2 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2008	2009	2010	2011
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	8 947	9 055	8 996	10 062
Appropr. illégitime (Art. 137)	182	209	175	165
Abus de confiance (Art. 138)	142	152	103	110
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 262	4 392	4 378	5 429
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	767	681	694	682
Brigandage (Art. 140)	50	68	67	63
Soustraction de chose (Art. 141)	0	0	3	1
Soustraction de données (Art. 143)	1	0	1	2
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	5	2	1	3
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 649	1 978	1 782	1 855
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 084	1 139	1 367	1 353
Escroquerie (Art. 146)	137	175	114	146
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	66	82	121	110
Filouterie d'auberge (Art. 149)	21	21	17	14
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	26	38	24	14
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	7	4	8
Gestion déloyale (Art. 158)	4	4	9	2
Détournement de salaire (Art. 159)	5	6	4	2
Recel (Art. 160)	65	56	37	55
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	14	3	2
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	8	2	4	5
Autres infractions contre le patrimoine	465	29	88	41

© Office fédéral de la statistique (OFS)

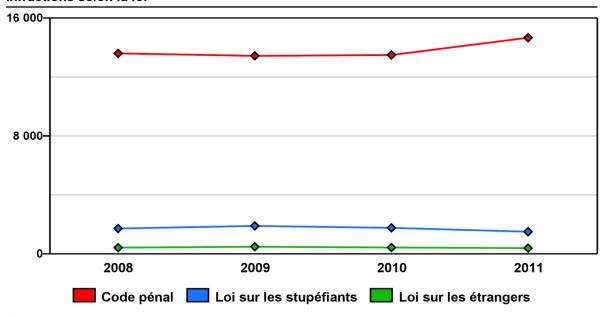
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

4.3 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.3.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



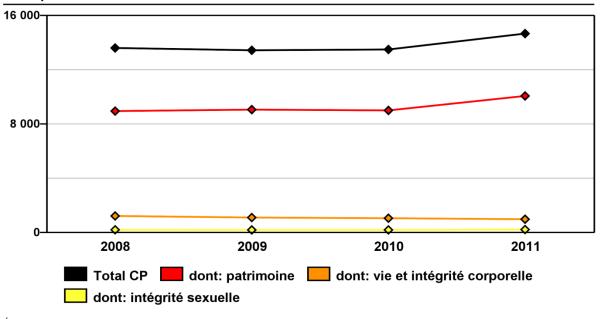
État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

Figure 34: Infractions selon la loi

4.3.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2012

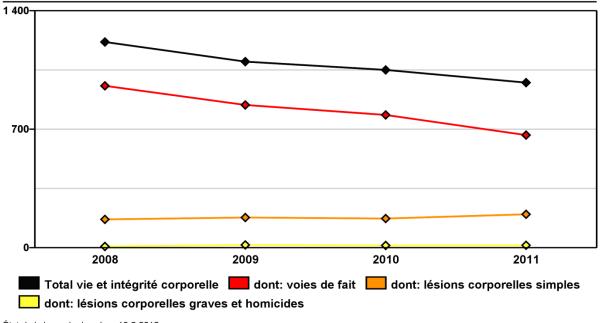
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.3.3 <u>Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle</u>

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



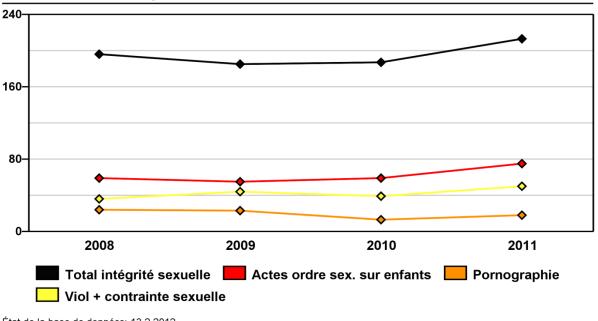
État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.3.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2012

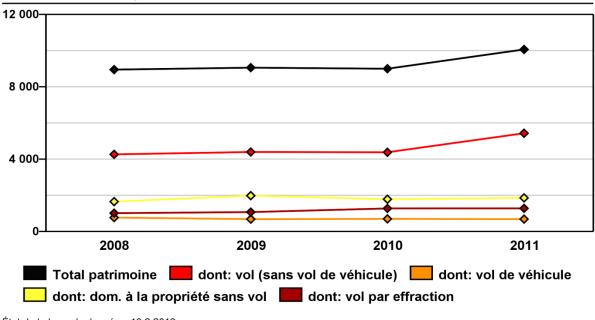
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.3.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



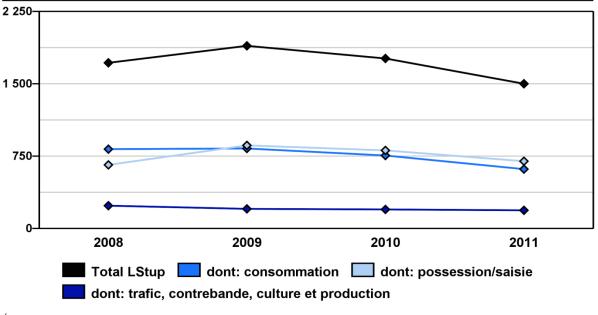
État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.3.6 <u>Infractions à la loi sur les stupéfiants</u>

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2010	2011	Différence
Total incendie	41	29	-29%
dont cause inconnue	7	8	14%
dont cause technique	34	21	-38%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendie de véhicule	0	0	0%
Total explosion	0	0	0%
Total décès extraordinaire	35	33	-6%
dont cause naturelle	27	27	0%
dont cause inconnue	8	6	-25%
Total suicide	38	49	29%
dont par arme à feu	4	6	50%
dont par pendaison	7	9	29%
dont par noyade	2	3	50%
dont par inhalation de gaz	0	1	s.i.
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	2	0	-100%
dont par collision	2	4	100%
dont par précipitation dans le vide	3	2	-33%
dont par arme blanche	3	2	-33%
dont par étouffement	0	1	s.i.
dont par immolation	0	1	s.i.
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	13	17	31%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	2	3	50%
Total tentative de suicide	33	10	-70%
Total accident (sans LCR)	2	8	300%
dont de travail	0	1	s.i.
dont de sport ou loisir	1	0	-100%
dont noyade ou accident de plongée	1	3	200%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)	0	1	s.i.
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	0	3	s.i.
Total personne disparue	297	385	30%
dont disparue	33	38	15%
dont évadée	1	2	100%
dont en fuite	263	345	31%
Toal intervention dans la sphère privée	0	0	0%

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5.2 Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)

Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

	2010		2011			
-	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence	
Total général	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Total loi sur la circulation routière (LCR)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Total Ordonnance sur les chauffeurs (OTR)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Violation des règles de circulations (Art. 90)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
dont contraventions	0	s.i.	0	s.i.	0%	
dont délits	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Incapacité de conduire et opposition etc. (Art. 91)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
dont ébriété	0	s.i.	0	s.i.	0%	
dont autres motifs d'incapacité (drogue, médicaments, maladie)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Infractions en cas d'accident (Art. 92)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
dont accident avec blessés/issue mortelle	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Sécurité du véhicule (Art. 93)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Vol d'usage (Art. 94)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
dont véhicules à moteur	0	s.i.	0	s.i.	0%	
dont véhicules non motorisés	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Conduite sans permis de conduire (Art. 95)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Usage abusif de permis et de plaques (Art. 96)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Détérioration, déplacement ou enlèvement de signaux (Art. 97)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Déplacement de signal/marque sans autorisation (Art. 98)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Autres contraventions (Art. 99)	0	s.i.	0	s.i.	0%	

Tableau 47: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidante permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidante permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il

n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2011. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

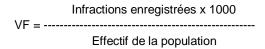
Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

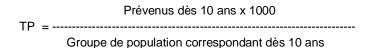
La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).



La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.



La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, 3 fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi	
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 3: Code pénal: fréquence (%) et évolution par région	
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par région	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune	
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par région	
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	29
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	29
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	30
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	30
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	31
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	31
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	33
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	38
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions	40
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions	51
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus.	56
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.	57
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution	
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	58
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 33: Infractions selon la loi	
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	62
Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les régions	
Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes	
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les régions	
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes	
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les régions	
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes	
Tableau 43: Infractions de violence	
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	
Tableau 47: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions	

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des	
années précédentes)	
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par région	13
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune	
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région	21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune	23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	34
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument	
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte	
Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction	
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	
Figure 34: Infractions selon la loi	
Figure 35: Code pénal: sélection de titres	
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	
Figure 38: Infractions contre le patrimoine	
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	75